

DELIBERATION N° 2024/089

Autorisant le Maire à signer avec l'Etat la convention de financement fonds mobilités actives pour les aménagements du projet continuité Mode doux Erudits Apogoti

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 18 avril 2024,  
 VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
 VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,  
 VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,  
 VU la note explicative de synthèse n° 2022/036 du 11 avril 2024,  
 VU la délibération n° 2024/041 portant approbation du budget de l'exercice 2024 de la Ville de Dumbéa Budget principal,  
 La commission municipale intitulée « développement durable du territoire » entendue en séance du 3 avril 2024,  
 Après en avoir délibéré,

DECIDE :ARTICLE 1<sup>er</sup>/

Le Maire est habilité à signer avec l'Etat la convention de financement fonds mobilités actives (6ème AAP) pour les aménagements cyclables du projet de cheminement mode doux Erudits Apogoti.

ARTICLE 2/

Les recettes seront imputées au budget de la Ville de Dumbéa sur l'opération 231805 "Aménagement cheminement doux Koutio et Apogoti"

ARTICLE 3/

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 4/

Le Maire de la Ville de Dumbéa est chargé, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 18 AVRIL 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 19 AVRIL 2024

Le secrétaire de séance,



Carole VERLAGUET

Le Maire,



Yoann LECOURIEUX

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
DDP	-	1
DAF	-	1
PUBLICATION	-	1
PROVINCE SUD	-	1